



## Traité Mena'hot

### Michna 2 - Chapitre 3

לֹא יַצַּק, לֹא בָּלֶל, לֹא פָּתַת,  
לֹא מְלַח, לֹא הַנִּיף, לֹא הַגִּישׁ,  
או שְׁפַתְּתָן פְּתִים מְרֻבּוֹת,  
וְלֹא מְשִׁחָן,  
כִּשְׁרוֹת.

נִתְעַרְבּ קְמַצָּה בְּקָמָץ סְבָרָתָה,  
בְּמַנְחָת כָּהָנִים, בְּמַנְחָת כָּהָן הַפְּשִׁיט,  
בְּמַנְחָת נְסִיכָּן,  
כִּשְׁרָה.

רַבִּי יְהוּדָה אָמֵר:  
בְּמַנְחָת כָּהָן הַפְּשִׁיט וּבְמַנְחָת נְסִיכָּן,  
פְּסָולָה;  
שָׁזָן בְּלִילָתָה עֲבָה,  
וְזָן בְּלִילָתָה רְכָה,  
וְהָן בְּזָלָעָות זָן מְזָן:

[Si l'on]n'a pas versé[d'huile sur l'offrande, ou]si l'on n'a pas mélangé[l'huile à l'offrande], ou si l'on n'a pas brisé[les pains en morceaux], ou si l'on n'a pas[ajouté]de sel, ou si l'on n'a pas agité [l'omer ou l'offrande de sota, ou si l'on n'a pas apporté[l'offrande à l'autel], ou[si le Kohen] a brisé[les offrandes qui doivent être brisées en]morceaux plus gros[que ce qui est approprié], ou si l'on n'a pas enduit[d'huile les galettes qui l'exigent (voir Vayikra 2,4), dans tous ces cas, l'offrande est]propre. Si une poignée[d'une offrande qui doit être brûlée sur l'autel]a été mêlée à une poignée d'une autre[offrande, ou]à l'offrande des Kohanim, ou à l'offrande du [Kohen] oint, [c'est-à-dire du Kohen, ou]à l'offrande de libations[accompagnant les 'olot et les sacrifices de communion, qui sont tous brûlés dans leur intégralité sur l'autel, elle est]propre[au sacrifice, et le mélange est brûlé sur l'autel]. Rabbi Yéhouda dit :[Si la poignée est mélangée]à l'offrande de gâteau du[Kohen]oint[ou]à l'offrande de gâteau de libation,[le mélange est]impropre, car[en ce qui concerne]cette[poignée de gâteau], son mélange est épais,[un log d'huile mélangé à un dixième d'éfa de farine], et[en ce qui concerne]l'[offrande de gâteau du Kohen oint et l'offrande de gâteau de libation], son mélange est lâche,[trois log d'huile mélangés à un dixième d'éfa de farine]. Et[les mélanges, qui ne sont pas identiques], s'absorbent l'un l'autre,[augmentant la quantité d'huile dans la poignée et diminuant la quantité d'huile dans l'offrande de gâteau du Kohen oint ou l'offrande de gâteau de libation, ce qui invalide les deux].

### Rabbi 'Haïm Kanievsky



Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)